

SÉANCE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 06 DÉCEMBRE 2021

L'an deux mil vingt-et-un et le six du mois de décembre à vingt heures, le Conseil Municipal de cette commune, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de M. Frédéric BESÈME, Maire.

Convocation : 29 novembre 2021.

Présents : MM & Mmes Frédéric BESÈME – Gontran BODESCOT – Franck BRUNEL – Alice JAMBON-TALEB – Audrey MAZUY – Perrine SPÉE-FOURNEAU (arrivée à 20h40) – Rémy PASSOT – Damien TOMATIS – Laurent MORIN.

Excusées : Mme Estelle DUCRUIX (pouvoir à M. Rémy PASSOT) – Maryline PLAFORÊT-DURAND (pouvoir à M. Gontran BODESCOT).

Secrétaire de séance : M. Rémy PASSOT.

OUVERTURE DE SÉANCE

Le compte-rendu de la réunion du Conseil Municipal du 08 novembre 2021 est adopté à l'unanimité.

I/ URBANISME

1) DÉCLARATION D'INTENTION D'ALIÉNER

M. le Maire présente la déclaration d'intention d'aliéner d'un bien soumis au droit de préemption urbain souscrite par :

- Maître Maxime CASTELLI, Notaire à VILLIÉ-MORGON (Rhône), mandataire de M. MÉZIAT-BELOUZE Gilles, reçue en Mairie le 16 novembre 2021, concernant la vente de biens cadastrés AB 15p sis 179 Route du Verdy à CHIROUBLES, au profit de M. et Mme Félix Michel PASSOT, domiciliés 9 Impasse des Tonneliers à BELLEVILLE-EN-BEAUJOLAIS.

Les Conseillers décident de ne pas faire valoir le droit de préemption urbain sur ces biens.

2) AFFAIRE FONCIMMO / ARLOGIS

M. le Maire informe que, à la suite du dernier courrier recommandé adressé à Mme Sylvie DUBOUIS, cette dernière s'est enfin manifestée et une rencontre a pu être organisée sur le terrain le 23 novembre 2021, en présence de MM. Franck BRUNEL et Damien TOMATIS. Fort a été de constater la mauvaise foi de Mme DUBOUIS, qui indique qu'elle attend la réponse de M. le Maire quant à la proposition d'aménagement du chemin rural faite par M. Dominique MOREL – Géomètre.

Devant cet état de fait, M. le Maire soumet pour avis au Conseil Municipal, un projet de courriel adressé à Mme DUBOUIS, relatant une nouvelle fois les différents messages qui lui ont été transmis et qui sont restés sans réponse de sa part. Sans nouvelle dans le délai d'une semaine après l'envoi du courriel, un courrier recommandé lui sera adressé afin d'évoquer une ultime solution à l'amiable. Dans quel cas, il conviendra de diligenter une procédure avec en premier lieu l'établissement d'un constat d'infraction sur ce chemin rural.

Le Conseil Municipal approuve et insiste sur le fait qu'il est prudent d'anticiper ces problèmes d'écoulement des eaux pluviales pour les futures constructions. M. le Maire confirme et dit qu'il sera également très vigilant sur les mouvements de terre engendrés par les constructions, qui doivent être bien retirés et non étalés sur les terrains.

Il informe que 2 permis de construire ont été refusés pour ces raisons.

3) DEMANDES ACQUISITIONS

M. le Maire présente des demandes d'achat de parcelle et chemin rural, propriété de la Commune, à savoir :

A/ Chemin rural sis entre les parcelles C216 – C217 – C249 – C250 et C528 par MM. Patrick TERRIER et Gérard TOMATIS ; ce chemin n'est pas ouvert à la circulation et est actuellement entretenu par M. Patrick TERRIER. Après discussion, le Conseil Municipal donne un accord de principe et précise que les frais de Géomètre pour le bornage, Notaire pour l'acte... doivent être supportés par les acquéreurs. Il signale aussi qu'il faut voir si aucun réseau ne passe sur ce chemin ? Les modalités pour acter cette cession seront examinées.

20h40 arrivée de Mme Perrine SPÉE-FOURNEAU.

B/ Voie Communale n° 11 « Route du Fêtre » : En vue de la réfection de cette voie communale en 2019, M. Daniel CONDEMINÉ a cédé à la Commune une partie de la parcelle D139 afin d'aménager la partie dite « Grapaloup ». L'intervention d'un géomètre doit être programmée pour mettre à jour la surface cadastrale de la propriété de M. CONDEMINÉ.

C/ Parcelle A 618 d'une surface de 12a53 au lieu-dit « La Bresse » par M. Gérard TOMATIS en vue de lui permettre de sortir du bois plus facilement de sa propriété située en aval. Au vu des différents avis émis, le traitement de cette demande est suspendu ; certains Conseillers désirent prendre connaissance de l'état de cette parcelle.

II/ FINANCES

1) PRÉPARATION DES BUDGETS 2022

A/ PROPOSITION DES COMMISSIONS : M. le Maire demande aux différentes Commissions de travailler sur les actions à mettre en œuvre, afin de déterminer les besoins financiers pour l'élaboration des prochains budgets communal et assainissement 2022. Il présente, via un diaporama, toutes les actions évoquées lors de la campagne électorale précisant leur état d'avancement, l'amorçage... pour les thématiques suivantes : « développement durable et maintien du paysage rural », « dynamisme de CHIROUBLES », « Ecole, jeunesse et périscolaire » « viticulture : activité économique et culturelle » ...

B/ INDEMNITÉS DES ÉLUS : M. le Maire rappelle la délibération du 08 juin 2020 dans laquelle le Conseil Municipal a fixé le montant de l'enveloppe globale indemnitaire à 36.80% de l'indice brut terminal de la fonction publique. M. le Maire propose de revoir progressivement à la hausse les indemnités des élus de telles sortes que l'enveloppe globale autorisée de 55.20 % soit atteinte à la fin du mandat.

Une discussion s'ensuit et devant le nombre d'abstention émis, le Conseil Municipal ne donne pas suite à cette revalorisation.

M. le Maire informe qu'il faudra bien prendre en compte la prospective générale de remplacement de personnel et de l'équipe municipale pour les prochains mandats... et valoriser l'intérêt de s'engager dans les territoires ruraux.

2) LOCATION DES SALLES COMMUNALES

M. le Maire évoque ensuite le problème de l'entretien des salles rendues après une location et propose d'instaurer une caution ménage. S'ouvre alors une discussion sur la location de la Salle Pulliat à des particuliers, sur la faisabilité d'état des lieux d'entrée et sortie... La commission « Voirie et vie du village » est invitée à s'approprier ce sujet et à présenter un règlement fonctionnel pour toutes réservations de salles communales.

3) SUBVENTION DSIL – CHAUDIÈRE DU BÂTIMENT DE L'ÉCOLE

Dans le cadre de la répartition pour l'année 2021 de la dotation de soutien à l'investissement local (DSIL), le préfet du Rhône a accordé une subvention d'un montant de 8 300 € pour le projet de *Changement de la chaudière du bâtiment de l'École Publique*.

III/ CAUE / UNIVERSITÉ LUMIÈRE LYON 2

Les Conseillers Municipaux relatent les retours positifs reçus pour le travail impressionnant et la manière dont les étudiants de master 1 Gestion des Territoires et Développement rural de l'Université Lumière LYON 2 ont organisé leur semaine passée à CHIROUBLES.

M. le Maire énumère les frais restants à la charge de la Commune pour le séjour des étudiants, soit : la semaine passée au gîte communal, diverses fournitures de bureau, divers produits alimentaires pour l'accueil des administrés, le déplacement depuis LYON.

M. le Maire informe que c'est le vendredi 25 février 2022, qu'ils restitueront leur rapport. Souhaitent être présents, MM. Bernard PERRUT, Jacky MENICHON, Philippe SERRE... A l'issue de cette restitution, il faudrait créer la commission extra-municipale après avoir déterminé les limites des missions dans un cahier des charges. M. Laurent MORIN se porte volontaire pour animer cette commission ➤ un avis favorable est émis.

IV/ COMMISSIONS MUNICIPALES

1) VOIRIE ET VIE DU VILLAGE

A/ ÉGLISE SAINT GERMAIN : M. le Maire rapporte de nouveau les explications du rendu final de la restauration des façades de la nef et du chœur (voir Conseil Municipal du 08 novembre 2021). Comme évoqué lors de cette même réunion, Mme Alice JAMBON-TALEB a rencontré un artisan du bâtiment qui a fait les remarques suivantes sur le rendu des façades restaurées : « *L'enduit est bien fait. Il faudrait juste vérifier si c'est bien de la chaux qui a été mise et non mélangée avec quelque chose qui fait que cela ne respire pas assez bien. Chaux traditionnelle = mélange apparemment.*

Concernant le clocher, il aurait fallu mettre un produit hydrofuge pour que cela ne noircisse pas. Réserves à mettre dans l'acceptation des travaux car l'enduit risque de s'effriter. C'est peut-être d'ailleurs déjà le cas sur l'angle avant droit. Il manque des "barres de cuivre" sur les angles du côté gauche. Il y en a sur le devant.

Pour éviter les tâches, il faudrait ou il aurait fallu :

- *enlever le béton sur une largeur de 30 centimètres autour de l'Église*
- *mettre du delta MS (nappe de protection) contre le mur sur 30 cm de profondeur*
- *mettre un drain pour évacuer l'eau. La pente du sol va vers l'Église et donc l'eau aussi ».*

Entendu cet exposé, les Conseillers sont d'avis que le rendu du clocher est très décevant avec ce noircissement apparent sur les arêtes. Ils proposent d'examiner avec un drone les façades du clocher pour repérer d'éventuels effritements. Dans quel cas, la garantie décennale de l'entreprise, qui a réalisé les travaux, sera engagée.

B/ CHAPELLE SAINT-ROCH : En présence de Mmes Yvette LAFAY et Jeannine MÉZIAT, une visite de la Chapelle a eu lieu afin d'examiner l'état de cet édifice. Des photos de l'intérieur sont présentées où constat est fait que le plafond s'effondre. Mme Alice JAMBON-TALEB et MM. Rémy PASSOT et Damien TOMATIS se proposent d'examiner l'état de la charpente. En attendant, le Conseil Municipal préconise une fermeture pour raison de sécurité de cet édifice et charge M. le Maire de prendre un arrêté.

2) COMITÉ DES FÊTES / CULTURE

A/ VŒUX DU MAIRE : Ils ont été fixés au 08 janvier 2022, sous réserve des conditions sanitaires en vigueur à cette période. Comme les années précédentes, il est prévu d'accueillir et d'offrir un cadeau de bienvenue aux nouveaux habitants ; un recensement doit être effectué pour les années 2020 et 2021. Une réunion d'organisation de cette cérémonie est programmée le 03 janvier 2022, à 19h00.

B/ CLUB DE L'AMITIÉ : M. le Maire rappelle que la Présidente de cette association ne demeure plus à CHIROUBLES et que le bureau a démissionné. Il peine à trouver des volontaires pour reprendre le relais. Un récent sondage national fait été de l'isolement des personnes âgées. Aussi, souhaite-t-il que des moyens soient trouvés pour redynamiser cette association et rencontrer des nouveaux habitants susceptibles d'être intéressés par la relance. La commission devrait s'approprier cette mission...

3) COMMUNICATION

M. le Maire rappelle que lors d'une réunion précédente, ils avaient évoqué l'éventualité de changer ou de moderniser le logo de la Commune apparaissant sur tous les échanges administratifs. Après discussion, le Conseil Municipal désire conserver le logo comme tel.

Il expose ensuite qu'il a reçu de M. Éric MARTIN venu présenter des créations graphiques qu'il a réalisées pour d'autres collectivités dédiées à l'affiche et aux cartes postales. Les Conseillers prennent connaissance de quelques créations très originales et représentatives de lieux cultes pour chaque Commune. Pour la création et l'impression de 100 affiches et 500 cartes postales, la prestation s'élève à 1 055.00 €. Le Conseil Municipal émet un avis favorable pour cette création graphique pour la Commune de CHIROUBLES.

V/ COMMUNAUTÉ DE COMMUNES SAÔNE BEAUJOLAIS

1) PLUi-H - DÉSIGNATION DE RÉFÉRENTS POUR DES COMMISSIONS SPÉCIFIQUES

Les élus de la CCSB ont prescrit par délibération en date du 07 juin 2018, l'élaboration du Plan Local d'Urbanisme Intercommunal, valant Programme Local de l'Habitat (PLUi-H). En 2020, la Communauté de Communes a fait le choix de recruter un nouveau groupement de bureaux d'études chargé de les accompagner dans la réalisation de ce document. Afin de préparer l'étape phare du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), la CCSB doit constituer une commission spécifique liée aux questions de l'Habitat sur le territoire. En partenariat avec le groupement de bureaux d'études, ce groupe de travail sera chargé de mener à bien les réflexions liées aux futures orientations Habitat du PADD du PLUi-H. Pour se faire, il est demandé à chaque Commune d'identifier une personne référente prête à aider sur la thématique citée ci-dessus. Il est indispensable que cette personne ait une très bonne connaissance et un attrait marqué pour la thématique.

Pour la Commune, le référent désigné est pour :

- « Habitat » : M. le Maire Frédéric BESÈME
- « Développement Durable » : M. Gontran BODESCOT

2) COMMISSION PATRIMOINE PLUi-H

Toujours dans le cadre de l'élaboration du PLUi-H et la phase du Projet d'Aménagement et de Développement Durables (PADD), il est constitué une Commission Patrimoine PLUi-H. Sur la base du volontariat, il convient de nommer 5 à 10 membres de la Commission Culture/Patrimoine Culturel, prêts à aider ladite Commission Patrimoine du PLUi-H. pour travailler sur les orientations patrimoniales. Mmes Alice JAMBON-TALEB et Estelle DUCRUIX se concertent pour savoir si l'une d'elle intègre cette Commission.

3) COMMISSION RURALITÉ, AGRICULTURE, VITICULTURE, SYLVICULTURE

MM. Franck BRUNEL et Rémy PASSOT informent que la CCSB a acquis le domaine de la Grange Charton, élément fort du patrimoine viticole du Beaujolais situé sur la commune de REGNIE-DURETTE, afin de mettre en place, avec l'appui des professionnels, un lieu totémique permettant d'accompagner, de renouveler, de différencier, d'innover, de valoriser et d'animer la filière viticole.

Ce projet basé sur un principe de pluriactivité correspond aux ambitions d'un tiers lieux orienté autour des questions viticole, agricole et alimentaire.

Il se déclinerait, dans un premier temps, en trois volets d'activités complémentaires couvrant le champ des métiers du vin, de la production à la commercialisation :

- Un volet « installation » : création d'un espace test agricole et d'un hôtel de cuverie
- Un volet « innovation - qualification » : incubateur d'entreprises liées aux métiers du vin ➤ un programme VINUM ayant pour mission de réaliser la transition numérique de la formation aux métiers de la filière viticole, est en cours d'élaboration. Il vise notamment à augmenter l'attractivité de la filière viticole, l'ouverture des métiers à un public aussi large que possible et la féminisation de la filière.
- Un volet « animation » : activités oenotouristiques, culturelles et événementielles.

4) COMMISSION GESTION ET REDUCTION DES DECHETS, ENVIRONNEMENT, ENS, SPANC

M. Gontran BODESCOT et Mme Audrey MAZUY ont assisté à la réunion du 30 novembre 2021, à CENVES. M. BODESCOT fait savoir que dans le cadre du service développement durable, il a positionné la Commune de CHIROUBLES comme volontaire pour un projet de végétalisation de la cour de l'École... la massification du photovoltaïque pourrait également être étudiée ...

VI/ SYNDICAT DES EAUX

M. Franck BRUNEL présente le rapport annuel 2020 sur le Prix et la Qualité du Service public de l'eau potable. Il rappelle que le service public d'eau potable est exploité en délégation de service public par l'entreprise privée SUEZ, dans le cadre d'un contrat se terminant le 30 juin 2028. Il dessert, sur le territoire de 8 Communes, 6 254 habitants représentant 3 291 abonnés (232 abonnés pour la Commune de CHIROUBLES - +3.11 %). Le volume d'eau potable consommé autorisé est de 324 088 m³. Le linéaire du réseau de canalisations est de 189.5 kms. Le coût total du m³ s'élève à 3.67 € TTC. Le taux de conformité des indicateurs de performance est de 100 %. Le rendement du réseau est de 72.9 % sachant que l'obligation de performance Grenelle 2 est de 64.9 % ; ce fait provient que les fuites ont été bien moins traitées à la suite de la Covid-19.

M. Franck BRUNEL précise qu'il a assisté à la réunion de recensement des opérations de renouvellement des canalisations d'eau potable à programmer. L'ensemble du réseau d'eau potable de Commune est relativement bon. Toutefois, il a été évoqué le renouvellement des canalisations sur la voie communale « Route de Frédières ». Cette partie de réseau forme une boucle qui peut être nécessaire en cas de dépannage.

Une étude est lancée pour le renouvellement des canalisations en fonte depuis « Les Labourons » sis à FLEURIE jusqu'au lieu-dit « Les Genêts » à CHIROULBES. Il s'agit là du réseau principal d'alimentation de la Commune en eau potable. Ces travaux seraient programmés d'ici 5 ou 6 ans.

VII/ QUESTIONS DIVERSES

1) INFORMATIONS DIVERSES

M. le Maire communique :

✂ L'urgence de réaliser le marquage de la chaussée devant l'entrée de la Salle Pulliat pour éviter le stationnement de véhicules et de trouver une solution pour éviter que les poids lourds s'engagent sur la « Route de la Grosse Pierre » ➤ M. Franck BRUNEL se charge de ces affaires...

✂ Le projet de créer une manifestation autour du « jazz » en partenariat avec Le Crescent à MÂCON. Des étudiants de HEC seraient associés à ce projet dans le cadre de marketing et démarchage. Il conviendrait de programmer une 1^{ère} édition avant d'aller chercher des subventions.

✂ Une lettre municipale va être prochainement préparée ; le point sur les nouvelles illuminations installées sera mis en avant de même que l'incitation auprès des administrés d'illuminer leur habitation...

✂ Une rencontre avec M. CIVEYRAC, Directeur de VINESCENCE, est fixé au 07 janvier 2022, à 11h00 au cours de laquelle il sera évoqué le local de la Cave Coopérative jouxtant la propriété de la Mairie.

✂ Des données sur les points noirs relevés dans les systèmes d'assainissement collectif dans chaque Commune de la CCSB ; celles-ci seront sources de discussion au moment du transfert de compétence.

2) TOUR DE TABLE

- M. Rémy PASSOT informe que le Cru CHIROUBLES relance la problématique de la vue plombée par une végétation dense sur le site de « La Terrasse ». M. le Maire a transmis à M. Frédéric PRONCHÉRY – 1^{er} Vice-président de la CCSB l'historique de cette affaire, s'agissant d'une compétence « tourisme ».
- Il demande si des séances de vaccinations par une équipe mobile seront prévues. M. le Maire répond que ce sujet est en cours de discussion avec la Région, le Département, l'ARS, la CCSB et devrait être mis en œuvre très prochainement.
- M. Gontran BODESCOT informe que la Compagnie des Navets de CHIROUBLES a décidé de lancer une « école de théâtre » pour les enfants, à compter de septembre 2022. Il sera probablement demandé le prêt de la Salle des Fêtes pour se faire.

La séance est levée à 23h20.

LES MEMBRES DU CONSEIL MUNICIPAL

BESÈME Frédéric	
BODESCOT Gontran	
BRUNEL Franck	
JAMBON-TALEB Alice	
MAZUY Audrey	
DUCRUIX Estelle	EXCUSÉE (Pouvoir donné à M. Rémy PASSOT)
SPÉE-FOURNEAU Perrine	arrivée à 20h40

PASSOT Rémy
TOMATIS Damien
MORIN Laurent
PLAFORÊT-DURAND Maryline EXCUSÉE (Pouvoir à M. Gontran BODESCOT)

